



## BAREME DES HONORAIRES\*

LOI N° 70-9/LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972

E.I.R.L. BOUZAIID Joseph IMMOBILIER

102, Cours Tourny 33500 LIBOURNE

07.81.81.48.31

Joseph.bouzaid33@gmail.com

### Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Propriétés : Honoraires TTC à charge Acquéreur ou vendeur

Minimum	Prix net vendeur	Maximum
5 000 €	< 1 – 100 000 € >	10 000 €
10 000 €	< 100 001 – 200 000€ >	10 %
20 000 €	< 200 001 – 800 000 € >	8 %
4 %	< au-delà de 800 001 € >	6 %

#### Location loi du 6 juillet 1989

Honoraires TTC partagés bailleur/locataire  
10% du loyer annuel + 200 € de rédaction de bail

#### Location saisonnière

20% TTC d'honoraires de gestion charge mandant sur sommes quittancées  
10% TTC d'honoraires de transaction charge locataire sur le loyer  
Frais de dossier sur devis

#### Achat - Vente de fonds de commerce et immobilier d'entreprise

Honoraires HT : 7 % avec un minimum de 7 500 € HT

#### Location, bail commercial

Honoraires HT : 8% sur 36 mois de loyer (rédaction Bail : un mois de loyer HT avec 1000 € min)  
Vente d'Immeubles neufs - Conditions Promoteurs :  
Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur  
Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant mandats promoteurs

#### Vente de biens à usage agricole

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien  
Honoraires HT : 6% (si le vendeur est assujetti à la MSA)

#### Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8% sur 12 mois de loyer  
(rédaction du bail par notaire)